



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°80

AVRIL 2013

Cycle d'Education à l'Environnement 2012/2013

La 24^{ème} édition du jeu-concours 2012-2013, lancé par Yvelines Environnement le 10 janvier dernier et destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, est terminée ! De nombreux participants encore cette année qu'il faudra départager lors de la réunion du jury fin avril et qui seront récompensés fin mai lors de la remise des prix.

L
E
S

B
R
E
V
E
S

« NOTRE AMIE LA RIVIERE, UN TRESOR À PROTEGER »

YVELINES ENVIRONNEMENT
organise le jeu-concours
notre amie la rivière,
un trésor à protéger
du 10 janvier au 12 avril 2013

Sous le haut patronage des Ministères : de l'Éducation Nationale, de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Avec le soutien actif de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines, de la DRIEE Ile-de-France, du Conseil Général des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines.

En partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'ONF, la Lyonnaise des Eaux, la SEVESC, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), Diffusé grâce à la SNCF et aux Nouvelles de Versailles.

Plus d'infos sur notre site : www.yvelines-environnement.org

Avec la participation de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, la Base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie Nationale de Hambouillet, l'Espace Hambouillet, EADS ASTRUM, EBS Le Relais Val de Seine - ESPERANCE, l'Établissement Public - Château de Versailles, la Ferme de Gailly, la Fondation de Couberlin, l'Imprimerie Wauquier, LAFARGE Granulats, le Muséum National d'Histoire Naturelle/Arboretum de Chevroloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), la Serre aux Papillons, Sequoia, SIDOMPE et Site EDF de Porcheville.

Réserve aux jeunes
de 5 à 15 ans



Dossier du nouveau Grand Paris, transports en commun

Par SAVE

LES

B

R

E

V

E

S

*

LA

S

U

I

T

E

Le dossier vient de progresser sur **deux plans** :

- D'une part avec la publication d'un rapport fin janvier établissant enfin sur papier des **prévisions de fréquentations** et révisant certains **postes de dépenses** qui avaient été sous-estimés ou même oubliés dans le premier projet.
- D'autre part, la déclaration du Premier Ministre du 6 mars 2013 et le dossier remis à cette occasion, permettent de mieux appréhender les **étapes envisagées** et surtout la **faisabilité financière** que les plans antérieurs se gardaient bien de préciser.

Le nouveau Grand Paris arrive. En effet, les choix techniques commencent à se préciser dans une perspective financière contrainte. L'intégration des besoins et des évolutions du réseau Transilien est maintenant dans le dossier tant sur les flux et fréquences que sur les interconnexions et les créations de Tram-Trains.

En revanche, le phasage du projet conduit à l'étalement des ouvertures de nouvelles lignes. Ce phasage résulte d'une analyse des moyens financiers mobilisables après la réévaluation des coûts initiaux qui avaient été pour certains minimisés ou même oubliés. Les estimations de fréquentations détaillées dans le **rapport Auzannet2** de janvier ont conduit à réduire les ambitions tant des dimensions des gares que de certains tracés : gabarits des véhicules, trains plus courts et concept de métro léger pour certains tronçons afin de limiter les dépenses en relation avec les fréquentations prévues.

Pour autant le projet n'est pas encore entièrement sur les rails, des études préalables sont encore nécessaires et les dispositifs de préparation indispensables sur les faisabilités techniques et les mises en place des enquêtes publiques préalables ne sont pas encore bien cadrés dans le temps.

Il est question d'une **revitalisation du fameux CDT** (Contrat de développement territorial) sous la houlette préfectorale pour fin 2013. Les CDT prévus dans la loi de 2010 n'ont pas encore eu de concrétisation sur Versailles et environs. On nous annonce donc un nouveau document qui devrait rassembler en un seul les engagements des deux communautés de communes VGP et SQY ainsi que de Vélizy. Le calendrier précis des étapes n'est pas encore connu.

Gageons que des débats vont s'installer entre les élus et la Préfecture. Nos associations devront tenter de s'insérer dans le **partage d'information** car ce débat engagera lourdement notre avenir.

Pour l'instant rien n'a filtré d'un contenu prévu dans un tel contrat qui engagerait les finances de nos communes et qui comporterait des données relatives aux densifications de populations. Nous devons être vigilants.

Retrouvez les compléments d'informations dans le dossier GRAND PARIS
sur <http://www.yvelines-environnement.org/>

Ainsi que les cartes du NOUVEAU GRAND PARIS, Horizon 2025, 2027 et 2030

SAINT-LAMBERT DES BOIS Un problème de giratoire

Depuis deux ans, les associations locales, l'association des amis de la vallée du Rhodon et des environs (aavre) et La St Lambert, comme Yvelines Environnement, n'ont cessé de faire des propositions pour éviter à nouveau l'utilisation des parcelles classées pour leur intérêt faunistique et floristique, et nous ne pouvons que regretter que nos propositions n'aient été retenues.

a.a.v.r.e.

Association des amis de la vallée du Rhodon et des environs
La Saint-Lambert

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS, POUR LA CDS DU 26/03/2013, SUGGESTIONS POUR SECURISER LES CARREFOURS DES 2 RD46 SUR LA RD91

Préalablement aux travaux, prévoir la mise en place dans les meilleurs délais de deux radars pour limiter la vitesse à 50 km/h, afin de sécuriser rapidement les carrefours des 2 routes RD 46 sur la RD 91.

Nous approuvons dans son principe le dernier projet connu, qui était celui de 2010 de la Subdivision des routes, sur le principe du double tourne à gauche avec îlots centraux et soutenu par le Parc Naturel Régional, l'Architecte des Bâtiments de France, la DIREN, et le Directeur du Musée National de Port Royal des Champs, projet respectueux du site classé de la vallée et de son paysage.

Sous réserve de sa localisation au niveau de la rue du hameau de Vaumurier et de la branche haute de la RD46, cela permettra la suppression de la deuxième branche de la RD46 qui longe la prairie de la Gravelle classée Natura 2000, gérée par le Parc Naturel. Le bonus écologique et environnemental de ce projet sera l'intégration de l'espace vert important entre les deux routes RD46 dans la prairie de la Gravelle.

Nous suggérons pour renforcer la sécurité du double tourne à gauche en raison de l'encombrement maximum de la Départementale aux heures de pointes, de prévoir des feux tricolores intelligents qui passeraient aussi au rouge au-delà de la vitesse autorisée, complétés par de boucles de détection au sol pour sécuriser et faciliter la sortie de Saint-Lambert et de Vaumurier.

Nous désapprouvons totalement le projet de la Subdivision des routes qui prévoit un giratoire à 3 branches en « Té décalé » avec, venant de Versailles une entrée tangentielle de la RD 91 dans le giratoire : dans cette configuration, les véhicules peuvent garder leur vitesse, principe à éviter suivant les critères techniques de réalisation de la Direction des routes, et il y a une atteinte au site classé avec de gros travaux d'aménagement d'une plate-forme routière imposante, en raison de la pente importante du terrain.

Cela se traduirait par un aménagement à forte connotation urbaine, surplombant la prairie de la Gravelle, prairie protégée en raison de son classement en espace Natura 2000, et classée en raison de son fort impact paysager sur le site classé et historique de l'église de Saint-Lambert-des-Bois.

Le giratoire 2010 avec son îlot séparateur isolait totalement le hameau de Vaumurier avec ses 11 foyers soit une trentaine de personnes, le giratoire 2013, de par sa localisation centrale entre la route de Vaumurier et la route d'accès au bas de l'abbaye, n'isole plus la route du hameau de Vaumurier.

Aucun giratoire ne réglera le problème de l'accès des voitures provenant de la RD46 de Saint-Lambert-des-Bois, en raison de son très faible trafic par rapport au trafic important de la RD91 et du régime dit « de la priorité à l'anneau ».

Il est regrettable que ce projet ne prévoit pas une piste cyclable le long de la RD 91 en raison du trafic très important le week-end, car pour les usagers de deux-roues le giratoire est un aménagement dangereux, le nombre des accidents est plus élevé qu'avec un tourne à gauche, d'après le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme).

Le 18 mars 2013

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Quelques nouvelles du SDRIF...

Alors que l'on attendait un schéma directeur, les 5 volumes du SDRIF nous proposent des objectifs pour la Région Ile-de-France transformant ainsi un document qui se voulait « directeur » en une expression de besoin, un cahier des charges.

Son interprétation aux niveaux des SCOT et des PLU devient plus incertaine en raison du manque de référents bien établis.

C'est ainsi que pour le département des Yvelines, les éléments évoqués dans le « Porté à connaissance de l'Etat » ne sont pas précisés ni développés :

- Création d'une ZAP de 774ha aux Essarts le Roi.
- Le projet de requalification de la RN10 en boulevard urbain entre Trappes et les Essarts-le-Roi.
- Pastillages mobiles.
- Zones autour des gares définies par des cercles sans prise en compte de l'existant.
- Le refus de toute voie rapide dans la Plaine de Versailles,
- Le refus de tout dépôt de gravats sur les terres agricoles (ce qui est actuellement prévu par le PREDEC, qui ne sera mis à Enquête Publique qu'en 2014).
- La suppression de l'étoile verte à POISSY sur le plateau des ALLUETS qui ne vise qu'à donner une possibilité d'implantation du PSG, mais qui, de plus si le PSG ne choisit pas ce lieu, pourra permettre toute réalisation de même nature. Cette prescription est en contradiction avec la défense du maintien de l'agriculture. Il faut défendre cette frontière.

Pour les Yvelines,

L'association DELTA a pour objet la **protection des plaines agricoles** situées entre les communes des Essarts-Le-Roi, de Saint Rémy L'Honoré et de Coignières pour :

- la conservation de leur activité agricole,
- la défense de leur environnement - Faune - Flore - Forêt - Bosquets,
- la lutte contre les pollutions liées à l'urbanisation.

Elle a déposé en 2003 une demande de création d'une zone agricole protégée dans la continuité du massif forestier de Rambouillet, sur l'espace situé entre les communes des Essarts-Le-Roi, de Saint Rémy L'Honoré et de Coignières.

Ce projet est aujourd'hui retenu dans le « Porté à connaissance de l'Etat » pour l'élaboration du SDRIF 2013.

L'association DELTA contrôlera que cette exigence de l'Etat soit bien mentionnée dans les documents d'urbanisme SDRIF, SCOT et PLU tous en cours de rédaction. Elle approuve la décision de l'Etat qui a retenu dans le « Porté à connaissance de l'Etat » l'aménagement de la RN10 sans la réalisation du prolongement de l'autoroute A12.

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



Le SIAAP

(Syndicat Interdépartemental pour
l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

QU'EST-CE QUE LE SIAAP ?

« Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération parisienne) est une entreprise publique à vocation industrielle qui **dépollue chaque jour les eaux usées** de près de 8,5 millions de Franciliens, les eaux pluviales et les eaux industrielles de l'agglomération parisienne pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP gère quotidiennement près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par ses émissaires (420 km) et traités par ses 5 usines de dépollution des eaux usées. »

LES EAUX PLUVIALES ET LA LOI

« L'obligation de traiter les eaux pluviales avant qu'elles ne se déversent dans la Seine s'est imposée progressivement avec la **DERU de 1991** (Directive sur les Eaux Résiduaire Urbaines) et la **loi sur l'Eau de 1992** et la transcription en 2004 de la **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000**. La loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques de 2006 cadre notamment pour le SIAAP la gestion des eaux pluviales et prévoit dans l'article 3451-1 qu'il assure la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales. Cette loi s'inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe à 2015 le retour au bon état écologique des eaux avec un meilleur traitement des pollutions de temps de pluie donc la nécessité d'améliorer les taux globaux de dépollution. Les aménagements du Schéma Directeur d'Assainissement du SIAAP pour le pluvial contribuent significativement à l'atteinte des objectifs fixés à 2015. »

Extraits du dossier de presse consultable dans son intégralité sur

http://www.siaap.fr/fileadmin/user_upload/Communiqués_de_presse/DP_SIAAP_eaux_pluviales_220311.pdf

Le SIAAP trace l'avenir de l'assainissement francilien

« **Le schéma directeur d'assainissement** est en cours d'actualisation pour la période 2012-2030.

L'assainissement francilien doit faire face à de nouvelles contraintes, qui détermineront la programmation de ses investissements au cours des vingt prochaines années. Parmi ces contraintes, les objectifs définis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) : le bon état des eaux devra être atteint en 2015 pour 2/3 des masses d'eau françaises. L'effort de modernisation des dernières années et la refonte complète de Seine aval engagée en 2012 tendent à satisfaire cet objectif. Il faudra aussi tenir compte de l'évolution démographique : il y aura probablement environ un million d'habitants supplémentaires en 2030 sur le territoire du SIAAP, en lien avec l'évolution de la métropole francilienne. Cela, alors même que la baisse des consommations d'eau des ménages pèse sur les recettes de la redevance assainissement.

Une démarche concertée

Le SIAAP tiendra ses engagements et poursuivra ses efforts pour un assainissement durable et respectueux de l'environnement. Son schéma directeur est élaboré de manière concertée avec les départements constitutifs du SIAAP, les syndicats adhérents, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIEE, en cohérence avec les objectifs du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Le nouveau contrat de bassin qui sera signé prochainement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie prévoit 1,912 milliard d'euros d'investissement pour répondre aux objectifs de la DCE. »

Retrouvez toute l'actualité du SIAAP sur :

<http://www.siaap.fr/>

**COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
COMITE DE PILOTAGE DE LA ZPS « ETANG DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES »**

Par G. GROLLEAU

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

La **Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines**, d'une superficie de 87 ha, est gérée par le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) ; elle est située en queue d'étang avec une partie terrestre périphérique. C'est une réserve **avant tout ornithologique**, avec plus de **230 espèces d'oiseaux** recensées depuis 1986 (nicheurs et migrateurs). C'est un espace réglementé pour les visites et où chasse et pêche sont interdites.

Calqué sur la réserve (même superficie, même périmètre), un **site Natura 2000** a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux », soit une ZPS (Zone de Protection Spéciale). **55 espèces d'oiseaux** citées à l'Annexe 1 de la directive (protection maximale) ont été recensées depuis 1986. Ce site, dominé par une zone humide (2/3 de la surface) avec des zones terrestres ouvertes à boisées, présente un habitat et plusieurs espèces animales et végétales relevant de la Directive « Habitats ».

La gestion de la réserve et de la ZPS, même si elles relèvent de réglementations différentes, se recoupent obligatoirement. En outre, l'Etang de St-Quentin-en-Yvelines est un élément central de la politique de l'eau pour le territoire de St-Quentin-en-Yvelines. **Du point de vue hydrologique**, l'étang appartient au réseau supérieur des étangs et rigoles ; il joue le rôle de réceptacle des eaux drainées depuis la Forêt de Rambouillet avant écoulement vers la Bièvre. C'est également un plan d'eau à usages variés :

+ pour le Syndicat mixte BPAL : un écosystème naturel pour la réserve, un plan d'eau pour les sports et les loisirs.

+ pour le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) : un rôle d'écrêteur de crues.

Enfin, cet étang, localisé dans le périmètre arrêté du SAGE-Bièvre, fait partie des masses d'eaux de surface évaluées par la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en raison d'une surface en eau supérieure à 50 ha.

Toutes ces indications pour montrer la **complexité de la gestion coordonnée de la réserve naturelle + ZPS**, afin d'essayer de concilier impératifs et intérêts divers, tout en maintenant la **biodiversité sur ce site**.

En 2012, notons l'avancement d'un certain nombre de points :

+ *règlement d'eau en cours de signature à la préfecture.*

+ *convention SMAGER-Syndicat mixte en cours de validation.*

+ *convention CASQY-Syndicat mixte validée sur le principe, mais élaboration liée à l'état d'avancement du projet immobilier AEROSTAT à Trappes (impact sur le volume et la qualité des eaux).*

+ *travaux sur la circulation des eaux dans les bassins d'épuration : première tranche terminée lors de l'hiver 2011-2012.*

+ *étude de faisabilité des travaux sur l'amélioration de la qualité des eaux.*

+ *évaluation du plan de gestion en cours.*

.../...



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Par ailleurs, pour prétendre continuer à gérer la Réserve naturelle, le Syndicat mixte de la BPAL doit modifier ses statuts, en inscrivant comme objet statutaire principal : **la protection du patrimoine naturel** (ordonnance n° 2012-9 relative aux réserves naturelles). Il a jusqu'en 2015 pour se mettre en conformité.

Malgré la protection légale et physique du site, des actes de vandalisme et des pollutions aquatiques sont toujours à déplorer.

Pour ce qui est **l'objet principal de la réserve**, les suivis naturalistes ont occupé une place importante des activités, notamment les suivis ornithologiques, mais également de la flore, des micromammifères, des batraciens, des reptiles, des insectes, ...

Une part des activités a été dédiée à la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site **Natura 2000** (ZPS), en adéquation avec le plan de gestion de la Réserve naturelle.

L'installation d'un vélodrome (projet Vélopolis) sur les terres de la BPAL a amené, pour création de parkings, **la perte et le déboisement supplémentaires** d'un secteur d'environ 2 ha. Selon la loi, un secteur équivalent devait être trouvé en compensation. Le choix du service instructeur (DDT-78) s'est porté sur une autre partie de la base jouxtant la réserve, d'une superficie équivalente, mais il a sollicité l'avis du « Comité scientifique de la réserve » sur la qualité de la zone. L'avis a été positif, mais soulignant l'importance des milieux semi-ouverts, il a demandé un non-reboisement total et a préconisé la **création d'un périmètre de protection de la Réserve naturelle** intégrant le boisement compensateur situé au sud du périmètre actuel.

Un point important est celui des **niveaux d'eau de l'étang en fonction des saisons**, niveaux qui conditionnent notamment le stationnement des oiseaux en migration, principalement les petits échassiers. Il est certain que le fonctionnement de l'étang, au vu des multiples contraintes qui pèsent sur lui, n'est plus naturel et qu'il faut essayer de s'approcher le plus possible des niveaux optimum souhaités. Il y a quelques années, **une courbe dite « consensuelle »** a été définie, laquelle sert de référence pour les accueils ou les déversements des eaux, afin d'être, en fonction des conditions météorologiques, au plus près de ce qui est souhaitable pour la gestion de la réserve. En 2012, si les niveaux ont été plus bas que la « norme » de janvier à mars, ils ont été trop élevés de juin à septembre, découvrant trop peu de vasières pour pouvoir accueillir en nombre et dans la durée les petits échassiers.

Par manque de moyens financiers, la gestion des milieux naturels a été insuffisante ; seules les deux prairies au nord de la réserve ont pu être gérées, grâce à l'aide technique de la **ferme expérimentale de l'INA-Grignon**. Grâce également aux travaux pratiques des élèves de deux lycées agricoles, deux autres chantiers de bûcheronnage-débroussaillage ont pu être réalisés en janvier et novembre 2012, mais ce n'est qu'une partie de ce qui serait nécessaire.

QU'EST-CE QUE LE BOTULISME ?

Par G. Grolleau

LES RISQUES D'UN NOURRISSAGE INCONSIDÉRÉ DES OISEAUX

LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Le nourrissage des oiseaux en hiver, et parfois (à tort) au cours d'autres saisons, part d'un bon sentiment et est encouragé par certaines associations, mais il peut avoir des effets pervers allant totalement à l'encontre du but recherché.

On connaît les ravages de la salmonellose parmi les fringilles (principalement les Verdiers), ceux de différents virus sur les Mésanges, les Pinsons, etc..., mortalités générées et amplifiées par les concentrations d'oiseaux sur des sites de nourrissage avec une transmission accélérée des bactéries et virus pathogènes, mais peu de personnes sont conscientes de leur possible impact dans le développement du **botulisme** et de ses effets mortels chez les oiseaux.

Ce que l'on désigne par **botulisme** est dû à une bactérie anaérobie, *Clostridium botulinum*, qui secrète une toxine dite « toxine botulique », neurotoxique, agissant en bloquant la transmission nerf --- muscle, ce qui provoque une paralysie respiratoire et locomotrice, d'où la mort.

On distingue 7 types de *Clostridium botulinum*, (A à G), les oiseaux étant sensibles aux souches du groupe II produisant une toxine de type B, E ou F et aux souches du groupe III produisant une toxine de type C ou D. Pour le botulisme de type C (ou sérotype C), les accidents surviennent souvent en été. Un gros épisode de mortalité du type E est survenu en France en 1996, avec environ 16.000 laridés (Mouettes et Goélands) morts sur le littoral du Pas-de-Calais et près de 50.000 oiseaux de différentes espèces morts au Lac de Grand-Lieu (44). En Amérique du Nord, une énorme mortalité était survenue en 1932 sur le Grand Lac Salé, avec 250.000 canards affectés. Tout cela pour dire que l'impact de la bactérie en cause peut être ravageur.

Comment les personnes qui nourrissent les oiseaux peuvent-elles contribuer à des atteintes mortelles d'oiseaux par le botulisme ? Tout simplement en nourrissant abondamment canards, oies, bernaches, mouettes, goélands, etc... avec du pain. Une partie de ce pain tombe au fond de l'eau, se décompose en consommant de l'oxygène, favorisant le développement du *Clostridium* (anaérobie répétons-le) qui se trouve sur les vases et herbes aquatiques. En période estivale très chaude, l'oxygène de l'eau se raréfie, les niveaux s'abaissent et les oiseaux ont accès aux vases et déchets, ingérant ainsi la bactérie qui va les intoxiquer. Chaque été, les « **Centres de sauvegarde de la faune sauvage** » accueillent ainsi des oiseaux (cygnes, canards divers, foulques, poules d'eau, mouettes, etc...) trouvés incapables de se mouvoir, en train de se noyer pour certains, la tête et le cou renversés sur le dos ou pendant mollement ; le seul espoir de les sauver réside dans une absorption modérée de bactéries et leur capacité à éliminer la toxine avant qu'elle les paralyse totalement. Il n'y a pas de traitement vétérinaire contre cette « intoxication ».

Alors de grâce, ne jetez pas inconsidérément du pain aux canards et autres oiseaux aquatiques ; par ailleurs, cela favorise la prolifération des rats.... porteurs de salmonelles pathogènes pour les oiseaux !!



Goéland argenté botulinique



Goéland argenté immature



LA MER : un ATOUT pour la FRANCE

Extrait du Dossier : mer et innovation, par Gérald BONNIER

LES

La France dispose d'un **atout méconnu** : le **deuxième espace maritime au monde**, s'étendant sur tous les océans de la planète.

B
R
E
V
E
S

C'est par mer que s'effectue **95 % du commerce mondial** en volume. Cela demande des navigants, des sédentaires sensibilisés aux spécificités de l'environnement maritime, des navires plus économes en énergie, plus propres, plus sûrs et plus intelligents. Cela demande également des « Supply chain » intégrées, sans rupture entre la terre et la mer, des systèmes de navigation et de télé-communication.

C'est de la mer que provient notre **énergie**. Le pétrole sera encore longtemps une source d'énergie importante. Les approvisionnements s'effectuent par mer. L'exploration et l'exploitation des champs off-shore en mer se font de plus en plus profonds.

Les énergies Marines : vent, courants, vagues, thermiques, ont un potentiel énorme.

*

La mer est **source de vie et réserve de ressources biologiques**. La pêche durable est respectueuse de la nature.

LA

Le **droit maritime** doit développer de nouvelles approches, pour qu'il n'y ait plus de « rupture » avec le droit terrestre dans les « Supply chain » et pour régler les « conflits d'usage » résultant de l'installation en mer de champs de capteurs d'énergie.

S
U
I
T
E

Les **grands ports**, après avoir réformé leur gouvernance, doivent moderniser leurs infrastructures. Le projet du Grand Paris : « *Paris - Rouen - Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue* » est porteur d'un grand avenir.

L'action de l'Etat en mer a pour objet **de protéger et de défendre** l'espace maritime français : lutte contre le pillage des ressources, la piraterie, les trafics, l'immigration clandestine, les pollutions. Toutes menaces qui ont considérablement crû ces dernières années.

C'est la fonction des garde-côtes dans la Zone Economique Exclusive française, et de la Police dans les eaux internationales.



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E



**La Légion d'Honneur
pour notre Ami Gérard ARNAL**

Nous sommes heureux de féliciter Gérard ARNAL pour la remise de sa Légion d'Honneur si méritée de par le travail si important qu'il a mené sur la botanique de notre région. Yvelines Environnement a eu la chance de pouvoir collaborer avec lui depuis de fort nombreuses années.

Chevalier de l'Ordre national du Mérite depuis 1998.

Il a occupé plusieurs fonctions au sein de la DRIEE et au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Puis fût Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) d'Ile-de-France de 1999 à 2012. Et aujourd'hui Président en exercice de l'Association des Naturalistes des Yvelines (ANY).

Principaux ouvrages publiés :

- 1990 Chapitre dans *L'encyclopédie des gazons*
- 1996 *Les plantes protégées d'Ile-de-France*
- 2001 *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* avec Marcel BOURNERIAS et Christian BOCK
- 2004 *Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne* avec Jean GUITTET
- 2006 *La biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis. Atlas de la flore sauvage* avec Sébastien FILOCHE et Jacques MORET
- 2006 Chapitres dans *Atlas de la nature à Paris*
- 2009 Chapitres dans *Les orchidées sauvages de Paris*
- 2011 Photographies de *Sauvages de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de la région parisienne*
- 2012 Photographies de *Sauvages de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de France.*



LES

B
R
E
V
E
S

*

LA

S
U
I
T
E

Du 01 au 07 avril

Semaine du développement durable



Comme chaque année, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie vous a donné rendez-vous pour la Semaine du développement durable, du 1er au 7 avril 2013.

Collectivités, associations, entreprises, administrations, établissements scolaires...c'était l'occasion idéale de présenter actions ou manifestations en faveur du développement durable.

Cette semaine a été l'occasion de :

- sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique,
- apporter des solutions concrètes pour agir,
- inciter chacun à adopter des comportements responsables.

L'appel à projets était ouvert à toutes les thématiques du développement durable :

énergie, consommation, emplois verts / formations développement durable, ville durable, déchets, habitat, transports, biodiversité, alimentation, eau, tourisme / loisirs, sport, responsabilité sociétale des entreprises, etc.

A l'occasion de l'édition 2013, un éclairage particulier a été porté sur la **sobriété et l'efficacité énergétique** des particuliers.

**Assemblée Générale annuelle d'Yvelines Environnement,
le samedi 1^{er} juin à 14h
à l'Ecole de la Campagne de Marly le Roi**

**** A bientôt ! ****
